Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260507-2026_025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BOUILLIE

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 30/04/2026
Date d'affichage : 30/04/2026

Séance du 7 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOURGAULT Josiane, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, POIRIER Pierre, ZOCCALI Martino

Absents représentés : GOURANTON Anne par HUON Nathalie, LEFEBVRE Alexandre par BARBEDIENNE Jean-Luc, POIRET Marion par BOURGAULT Josiane, URBAN Sylvain par BLANCHARD Nadine

Secrétaire de séance : BOUTROUILLE Marion

❖ 2026-025 Constitution de la commission communale des impôts directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Commissaires titulaires domiciliés dans la commune :

Monsieur Olivier LE PROVOST	Monsieur Jean PANSART
Madame Monique COURBÉ	Madame Marie-Thérèse COURBÉ
Monsieur Alain TOUZE	Monsieur Edmond HERVÉ
Monsieur Serge LEFEBVRE	Madame Emma LAINÉ
Madame Claudine BORU	Madame Mireille BONNAL
Monsieur Maurice DOUET	Madame Chantal FROSTIN

Commissaires suppléants domiciliés dans la commune :

Madame Nicole ALBRAND	Madame Catherine NOBLET
Monsieur Gilbert RIBAULT	Madame Josette MEHEUT
Monsieur Michel POULET	Monsieur Gwenaël BILLAN
Madame Michel TARDIVEL	Monsieur Christian LEVEQUE
Monsieur Joseph DEPAGNE	Monsieur Yohann GOUAULT

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260507-2026_025-DE

Madame Catherine FLEURY

Monsieur Laurent GUYOMAR

Décision : adoptée à l'unanimité

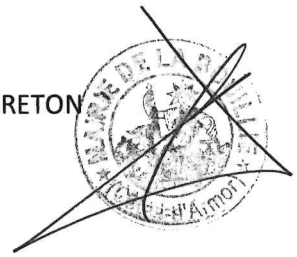
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Marion BOUTROUILLE,

Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal LEBRETON



Pour être rendu exécutoire transmis à
Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
le
Publié, notifié le